

*Renforcement de l'attractivité touristique du Cœur d'Hérault*

Maître d'ouvrage	SYDEL du Pays Cœur d'Hérault	Site internet	<a href="http://www.languedoc-coeur-herault.fr">www.languedoc-coeur-herault.fr</a>
Statut du MO	Magali Léon-Philip, Responsable Pôle Tourisme, Culture & Patrimoine	Adresse mail	<a href="mailto:tourisme@coeur-herault.fr">tourisme@coeur-herault.fr</a>
Commune du siège social	Saint-André de Sangonis	Tel	04 67 02 93 19
Localisation du projet	Pays Cœur d'Hérault (77 communes)		
Adresse postale	Ecoparc Cœur d'Hérault – La Garrigue 9 rue de la Lucques – Bât. B 34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS		
DEBUT d'opération	10 mars 2020	FIN d'opération	31 décembre 2022

*Descriptif du projet*

**Contexte / Historique**

La coordination Tourisme du Pays Cœur d'Hérault depuis 2005 contribue par ses actions partiellement à faire circuler les clientèles d'un territoire à l'autre, donc à augmenter la durée des séjours et redistribuer les flux dans l'espace et dans le temps.

Le territoire du **Pays Cœur d'Hérault dispose d'un potentiel d'attraction énorme et unique en France, identifiée autour des Grands Sites**. Malgré tout, le tourisme de la destination reste avant tout un tourisme d'excursion et de passage, n'optimisant pas assez les retombées économiques sur le territoire. Un schéma touristique réalisé en 2005 est aujourd'hui obsolète, dans un contexte où les compétences des Offices de tourisme du territoire ont fortement évolué et où les enjeux du tourisme lui-même sont en pleine mutation

Cette mission tourisme pilote depuis 2015 l'animation du label national « Vignobles & Découvertes », et a donné lieu au renouvellement de la labellisation en 2019. L'enthousiasme des professionnels engagés dans la démarche (80 en 2015, 127 aujourd'hui) encourage la poursuite et le renforcement de la dynamique en matière de tourisme vigneron.

**Enjeux du projet**

Sans se soucier des limites administratives d'EPCI ou d'OT, les logiques de destination touristique doivent intégrer un contexte concurrentiel croissant et poursuivre un développement de leur offre assurant une visibilité et une cohérence à une autre échelle.

Les 3 EPCI qui constituent le Pays souhaitent s'engager plus loin dans leur coopération et envisager la mutualisation, en tout ou partie, de leur compétence tourisme (promotion et/ou développement touristiques). Cette mise en commun viserait une meilleure efficacité des actions de promotions et communication, de l'accueil des visiteurs, de la gestion d'équipements, et de nouvelles missions (relation client, digitalisation,...)

## Objectifs prioritaires :

Soucieux de favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire, les élus et acteurs du territoire souhaitent mieux valoriser les atouts touristiques du Cœur d'Hérault dans un cadre stratégique et organisationnel, avec les objectifs prioritaires suivants :

- Se doter d'un projet touristique commun
- Atteindre une taille critique pour être plus visible et attractif, regrouper les moyens
- Conforter le partage et la redistribution des flux de visiteurs
- Poursuivre la mise en réseau des différents acteurs pour conforter la destination œnotouristique.

## Cibles prioritaires :

Touristes, Professionnels engagés dans « Vignobles et Découvertes », Population locale / Clientèle « Bassin de vie », Partenaires techniques de la stratégie dont les 3 offices de tourisme

## Actions et modalités de mise en œuvre :

Action 1 : Etude de définition stratégique et organisationnelle de structuration touristique intercommunautaire (12 mois de mai 2020 à avril 2021)

La mission d'étude de définition stratégique de structuration touristique intercommunautaire sera confiée à un cabinet spécialisé à l'issue d'un marché public. La mission sera structurée en 3 phases :

### ◊ Phase 1 : Etat des lieux / diagnostic :

Elle portera sur l'analyse de l'offre touristique globale, le marché touristique et les filières d'activités, complétée par l'analyse de l'organisation touristique sur le territoire

### ◊ Phase 2 : Définition d'une stratégie de développement touristique du Pays Cœur d'Hérault

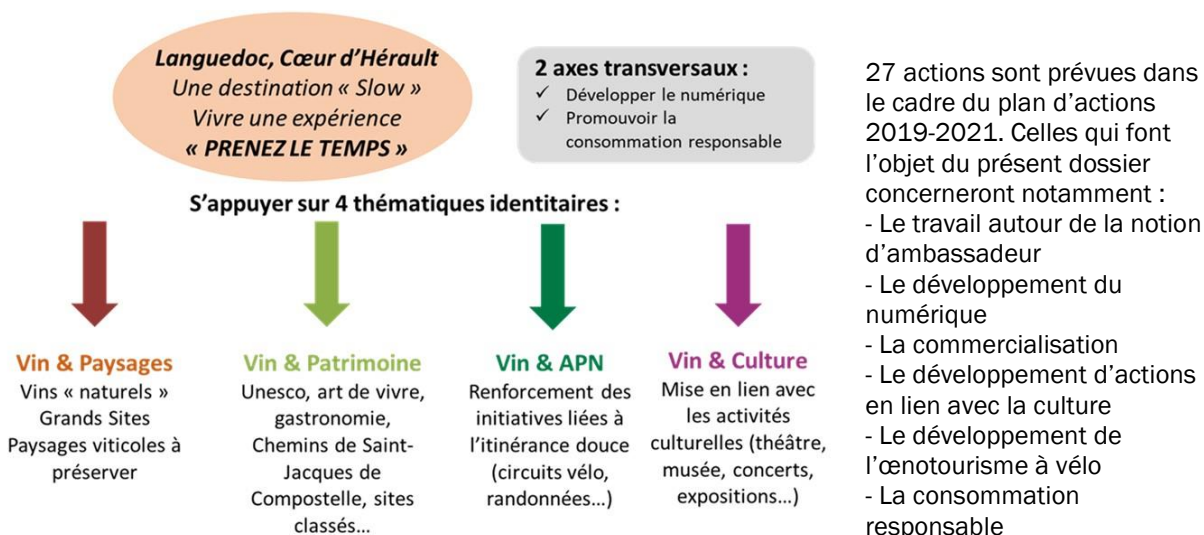
Cette seconde phase vise trois axes : un positionnement et des objectifs partagés ; la définition d'un plan d'actions 2021-2026 ; la mise en évidence d'un système d'organisation touristique sur le territoire

### ◊ Phase 3 : Prospective financière et programme d'investissement

Formalisation d'un plan d'actions global ; d'un budget prévisionnel sur 5 ans afin de proposer une vision claire et précise des implications financières du choix d'organisation et de réajuster éventuellement certains paramètres pour répondre aux orientations et volontés souhaitées par les élus.

### Action 2 : Animation et promotion du label Vignobles & Découvertes

Le plan d'actions 2019-2021 « Vignobles & Découvertes » s'intègre dans la stratégie suivante :



## Personnes en charge du projet (préciser leur fonction, rôle dans le projet, profil / expériences)

Magali Léon-Philip, Responsable Pôle Culture, Tourisme et Patrimoine. Coordinateur du projet

## Partenaires techniques associés du projet (préciser leur rôle et la forme du partenariat - informel, lettre d'engagement, contrat, convention...)

Conventions : inter OT ; ADT Hérault, Conseil Interprofessionnel des Vins du Languedoc, les professionnels labellisés « Vignobles & Découvertes », CRT, Consulaires

### Réalisations/résultats/impacts attendus :

Les résultats et impacts attendus du projet sont les suivants :

- Le Cœur d'Hérault, une véritable destination de séjour
- La mutualisation ou le regroupement de la compétence tourisme à l'échelle du Pays
- Une mobilisation des professionnels renforcée
- Une amélioration continue des actions menées
- Une amélioration de la qualification des professionnels et de la satisfaction clients
- Une augmentation de la clientèle accueillie sur la destination

### Développement(s) envisagé(s) /réalisés sur le moyen/long terme

Un nouveau système d'organisation touristique pertinent avec une stratégie forte et des moyens mutualisés.

L'animation et la communication en faveur de la destination oenotouristique.

### Plan de financement prévisionnel du projet proposé par le maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage : public

Régime d'aide pré identifié : hors régime d'aide d'état

Taux d'aide publique maximum de 80 %

Situation TVA : calcul montants TTC

Postes dép.Cerfa	Dépenses		Financements		
	Libellé des dépenses	Montants en € HT ou TTC	Origines	Montants en €	Taux
A	Aménagement, Construction		FEADER - LEADER	47 400 €	60,0%
B	Equipement, matériel (app.photo)	699,99 €	Conseil Départemental de l'Hérault	15 800,00 € (11 850+ 3 950 top up)	20,0%
C	Etudes, conseils, prestations (définition stratégique et organisationnelle de structuration touristique intercommunautaire)	49 908,00 €			
D	Ingénierie, frais de personnel (coord etude)	17 577,88 €			
E	Communication (animation LV&D)	10 816,80 €			
F	Prestations artistiques		<b>Total fin. Publics</b>	<b>63 200 €</b>	<b>80,0%</b>
G	Frais de missions / Coût indirects		Autofinancement	15 802,67 €	20,0%
			<b>Total autofinancement</b>	<b>15 802,67 €</b>	<b>20,0%</b>
	<b>Montant Total</b>	<b>79 002,67 €</b>	<b>Montant Total</b>	<b>79 002,67 €</b>	<b>100,0%</b>

**Positionnement par rapport à la stratégie et au plan de développement du GAL** (à remplir par le GAL)

**Sous mesure FEADER : 19.2** - Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux

<b>AXE GAL</b> Fiche action	<b>Axe 3 : VALORISER et promouvoir les richesses et les savoir-faire du Cœur d'Hérault, sources de développement et de rayonnement du territoire</b>  Fiche-actions 3.1 : « Préserver, promouvoir et augmenter la visibilité de l'excellence culturelle, paysagère, patrimoniale et des savoir-faire agricoles et artisanaux du territoire »	
	Plancher FEADER : <b>4 000€</b>	Plafond FEADER : <b>60 000€</b>
<b>Type d'opération concerné GAL</b>	- Appui à la conception, à la mise en place ou à la participation à des évènements à vocation patrimoniale, culturelle et sur les savoir-faire des filières spécifiques du Cœur d'Hérault - Appui à la création et à la structuration de dispositifs mutualisés favorisant les coopérations d'acteurs publics et privés (par exemple : mutualisation de moyens techniques, humains).	

**Informations complémentaires**

**Date récipissé 10/03/2020**

**Date AR Complet 15/07/2021**

**Comité Technique du 13.01.2020**

Avis favorable - Note proposée **9.66**

**Opportunité CoPro du 06-02-2020**

Avis favorable - Note **9.66**

Le projet a été complété et le montant total de la dépense s'en trouve augmenté de 2.67€, les montants de chaque poste de dépenses ont été affinés depuis.

**Avis favorable de l'Autorité de gestion**

**Programmation CoPro du 19/11/2021**

Avis favorable / défavorable / réservé / sous-réserve,

Note

Commentaires/recommandations